



61, rue Henri Regnault La Défense
92400 COURBEVOIE
France
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.mazars.fr

FCP TRECENTO SANTE ISR

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

FCP TRECENTO SANTE ISR

19, rue de la Paix
75002 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

Aux porteurs de parts du FCP TRECENTO SANTE ISR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) TRECENTO SANTE ISR relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique

Jean-Luc MENDIELA

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	11 866 946,08	22 867 148,05
Actions et valeurs assimilées	11 866 946,08	22 867 148,05
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	11 866 946,08	22 867 148,05
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	0,00	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	361 379,33	8 036,36
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	361 379,33	8 036,36
COMPTES FINANCIERS	31 883,66	682 699,75
Liquidités	31 883,66	682 699,75
TOTAL DE L'ACTIF	12 260 209,07	23 557 884,16

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	13 363 814,30	24 043 479,89
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-1 381 798,58	-194 790,05
Résultat de l'exercice (a,b)	-155 021,07	-334 856,05
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	11 826 994,65	23 513 833,79
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	80 905,41	44 050,37
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	80 905,41	44 050,37
COMPTES FINANCIERS	352 309,01	0,00
Concours bancaires courants	352 309,01	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	12 260 209,07	23 557 884,16

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	9 946,39	4 158,84
Produits sur actions et valeurs assimilées	175 754,33	224 024,10
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	185 700,72	228 182,94
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	11 163,98	1 314,80
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	11 163,98	1 314,80
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	174 536,74	226 868,14
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	379 846,79	580 937,75
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-205 310,05	-354 069,61
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	50 288,98	19 213,56
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-155 021,07	-334 856,05

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

• Méthodes d'évaluation :

1. *Instrument financiers et instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé*

a) Actions et valeurs assimilées :

I. Les actions et valeurs assimilées françaises sont évaluées sur la base : du cours de clôture du jour.

II. Les actions et valeurs assimilées étrangères de la zone Europe sont évaluées sur la base : du cours de clôture du jour.

III. Les actions et valeurs assimilées étrangères de la zone Asie sont évaluées sur la base : du cours de clôture du jour.

IV. Les actions et valeurs assimilées étrangères de la zone Amérique sont évaluées sur la base : du cours de clôture du jour.

V Les actions et valeurs assimilées étrangères de la zone Afrique sont évaluées sur la base : du cours de clôture du jour.

b) Titres de créances et instruments du marché monétaire :

I Les obligations et valeurs assimilées françaises sont évaluées sur la base : du cours de clôture du jour.

II. Les obligations et valeurs assimilées étrangères de la zone Europe sont évaluées sur la base : du cours de clôture du jour.

III. Les obligations et valeurs assimilées étrangères de la zone Amérique sont évaluées sur la base : du cours de clôture du jour.

IV. Les obligations et valeurs assimilées étrangères de la zone Asie sont évaluées sur la base : du cours de clôture du jour.

V Les obligations et valeurs assimilées étrangères de la zone Afrique sont évaluées sur la base : du cours de clôture du jour.

VI. Les titres de créances sont évalués à la valeur actuelle ; en l'absence de transactions significatives, une méthode actuarielle est appliquée.

vii. Les titres de créances négociables d'une durée à l'émission inférieure ou égale à trois mois sont évalués en étalant linéairement sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement.

viii. Les titres de créances négociables d'une durée à l'émission supérieure à trois mois mais dont la durée résiduelle est inférieure à trois mois sont évalués en étalant linéairement sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement.

c) Actions ou parts d'OPCVM/FIA ou de fonds d'investissement :

Les actions ou parts d'autres OPCVM/FIA ou fonds d'investissement sont évalués sur la base du cours de clôture du jour, ou à défaut sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

d) Instruments financiers à terme et dérivés :

I Les contrats à terme fermes sont valorisés : au cours de compensation du jour.

II. Les contrats à terme conditionnels sont valorisés : au cours de compensation du jour.

III. Les contrats à terme fermes de la zone Amérique sont valorisés : au cours de compensation du jour.

IV. Les contrats à terme conditionnels de la zone Amérique sont valorisés : au cours de compensation du jour.

e) Devises :

Les actifs et passifs libellés dans une devise différente de la devise de référence de la comptabilité sont évalués au cours de change du jour.

2. Instruments financiers et instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé :

a) Actions et valeurs assimilées :

Les actions et valeurs assimilées sont évaluées à leur valeur actuelle.

b) Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Les titres de créances sont évalués à leur valeur actuelle.

c) Actions ou parts d'OPCVM/FIA ou de fonds d'investissement :

Les actions ou parts d'autres OPCVM/FIA ou fonds d'investissement sont évalués à la dernière valeur liquidative connue.

d) Instruments financiers à terme et dérivés :

I Futures : cours de compensation du jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et éventuellement, du cours de change.

II Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et éventuellement, du cours de change.

III. Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché. Toutefois, en cas d'échange financier adossé, l'ensemble, composé du titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises, fait l'objet d'une évaluation globale.

IV. Contracts For Differences (CFD) :

Les CFD sont valorisés quotidiennement par la société de gestion à leur valeur de marché, en intégrant les composantes *prêt-emprunt de titres* et *financement* telles que négociées auprès des contreparties.

V Change à terme :

Les contrats sont évalués au cours comptant augmenté ou diminué du report-déport.

VI. Dépôts :

Les dépôts à terme sont évalués à la valeur contractuelle, déterminée en fonction des conditions fixées au contrat. En application du principe de prudence, la valorisation résultant de cette méthode spécifique est corrigée du risque de défaillance de la contrepartie.

VII. Emprunt d'espèces :

Les emprunts sont évalués à la valeur contractuelle, déterminée en fonction des conditions fixées au contrat.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion incluent les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	Part « I EUR » : 1% TTC (taux maximum) Part « R EUR », « R USD » et « R CHF » : 2% TTC (Taux maximum)
Frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	0.3% TTC Taux maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	3% TTC Taux Maximum
Commissions de surperformance	Actif net	15% TTC au-delà d'une performance annuelle nette de 8% avec High Water Mark* pour la part « I EUR » 15% TTC au-delà d'une performance annuelle nette de 7% avec High Water Mark* pour les Parts « R EUR », « R USD » et « R CHF »
Commissions de mouvements Répartition : 72% société de gestion 28% intermédiaires et dépositaire	Montant de la transaction	0,7% TTC maximum par opération à l'exception des obligations pour lesquelles cette commission est de 0,05% TTC maximum

* « High Water Mark » : le système n'autorise la société de gestion à prétendre à des commissions de surperformance que si la valeur liquidative quotidienne et de fin d'exercice est supérieure ou égale à la valeur liquidative dite « High Water Mark », égale à la dernière valeur liquidative de fin d'exercice ayant supporté une commission de surperformance, ou à défaut, à la valeur liquidative d'origine.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du RG AMF sont facturés à l'OPCVM. Ces frais sont inclus dans les frais de transaction payés aux prestataires.

Les frais variables correspondent à une commission de surperformance. A Compter du 1^{er} janvier 2022, le calcul de la commission de surperformance est établi comme suit (méthode Sellam avec High Water Mark, sans reset annuel, conformément aux orientations de l'ESMA).

La période de calcul de la commission de surperformance (période de référence de la performance) s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année (période d'exercice du fonds) pour les parts existantes à la date de la dernière valeur liquidative de l'exercice précédent. Pour les nouvelles parts éventuelles du fonds Trecento Santé ISR créées en cours d'exercice, la période de calcul de la commission de surperformance s'étend du jour de création de la part au 31 décembre de l'année suivante. Le calcul prend également en compte les performances relatives des périodes précédentes, à l'exception des années antérieures au 1^{er} janvier 2022.

A chaque établissement de la valeur liquidative (la valeur liquidative du fonds étant quotidienne, la fréquence de calcul de la commission de surperformance est également quotidienne), la surperformance de l'OPCVM est définie comme la différence positive entre l'actif net de l'OPCVM avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance, et l'actif net d'un OPCVM fictif réalisant exactement la même performance que l'indice de référence et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que l'OPCVM réel. A chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de surperformance, alors définie égale à 15% de la surperformance (taux de provisionnement) au-delà d'une performance annuelle nette de 8% pour la part « I EUR » et d'une performance de 7% pour les parts « R EUR », « R USD » et « R CHF », fait l'objet d'une provision (si la règle du High Water Mark* est respectée). Dans le cas d'une sous-performance du FCP par rapport à cette performance annualisée de 8% (part I EUR) ou 7% (part R EUR, R CHF et R USD) sur la période de calcul, la provision pour commission de surperformance est réajustée par le biais d'une reprise sur provisions plafonnée à hauteur de la dotation existante.

En cas de rachats, la quote-part de la commission de surperformance correspondant aux parts rachetées est perçue par la société de gestion. Hormis les rachats, la commission de surperformance est perçue par la société de gestion à la fin de chaque période de calcul (fréquence de cristallisation : annuelle, sur la base de la dernière valeur liquidative de l'exercice du fonds)

De plus, une commission de surperformance ne peut être provisionnée que s'il y a une surperformance sur la période de référence, définie comme les 5 dernières périodes de cristallisation sur une base glissante, inclue la période de cristallisation actuelle. Pour ce faire, si une sous performance est constatée sur l'une des 4 dernières périodes de cristallisation entières et n'est pas compensée par une surperformance sur les périodes suivantes, la part de la sous performance non compensée est reportée sur les périodes suivantes, pour un maximum de 4 fois.

En cas de prélèvement de la commission de surperformance, le calcul est réinitialisé et une nouvelle période de référence démarre.

Par exception, la période de référence commencera le 1er janvier 2022 : les périodes de cristallisation antérieures ne sont pas prises en compte dans le calcul. La première période de référence s'étendra donc du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, la seconde du 1er janvier 2022 au 31 Décembre 2023 et ainsi de suite jusqu'à la cinquième période qui courra du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts TRECENTO SANTE R CHF	Capitalisation	Capitalisation
Parts TRECENTO SANTE R EUR	Capitalisation	Capitalisation
Parts TRECENTO SANTE R USD	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	23 513 833,79	30 288 117,89
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	2 203 256,17	4 357 531,19
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-12 836 215,26	-7 746 730,24
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 489 633,16	1 859 752,02
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3 366 100,09	-3 385 816,15
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-4 471,34	-11 065,08
Différences de change	-346 811,42	1 329 449,09
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	1 379 179,69	-2 823 335,32
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	1 883 333,50	504 153,81
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-504 153,81	-3 327 489,13
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-205 310,05	-354 069,61
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	11 826 994,65	23 513 833,79

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 883,66	0,27
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	352 309,01	2,98
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	31 883,66	0,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	352 309,01	2,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 CHF		Devise 3 DKK		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	9 350 293,22	79,06	1 035 446,72	8,75	566 099,16	4,79	764 355,38	6,46
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	172 308,17	1,46	164 539,85	1,39	24 531,31	0,21	0,00	0,00
Comptes financiers	6 855,39	0,06	2 930,18	0,02	18 785,03	0,16	3 313,06	0,03
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	48 194,26	0,41	52,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 913,36	0,18
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	355 878,30
	Coupons et dividendes en espèces	5 501,03
TOTAL DES CRÉANCES		361 379,33
DETTES		
	Achats à règlement différé	47 909,36
	Rachats à payer	11 596,55
	Frais de gestion fixe	21 399,50
TOTAL DES DETTES		80 905,41
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		280 473,92

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part TRECENTO SANTE ISR R CHF		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-5,0000	-6 149,95
Solde net des souscriptions/rachats	-5,0000	-6 149,95
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	25,0000	
Part TRECENTO SANTE ISR R EUR		
Parts souscrites durant l'exercice	1 083,5135	2 187 818,17
Parts rachetées durant l'exercice	-6 165,6746	-12 233 126,93
Solde net des souscriptions/rachats	-5 082,1611	-10 045 308,76
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	5 983,2279	
Part TRECENTO SANTE ISR R USD		
Parts souscrites durant l'exercice	13,0000	15 438,00
Parts rachetées durant l'exercice	-513,0000	-596 938,38
Solde net des souscriptions/rachats	-500,0000	-581 500,38
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	139,0382	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part TRECENTO SANTE ISR R CHF	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part TRECENTO SANTE ISR R EUR	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part TRECENTO SANTE ISR R USD	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Parts TRECENTO SANTE ISR R CHF	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	723,23
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,25
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts TRECENTO SANTE ISR R EUR	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	368 302,10
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,25
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts TRECENTO SANTE ISR R USD	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	10 821,46
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,25
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-155 021,07	-334 856,05
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	-155 021,07	-334 856,05

	29/12/2023	30/12/2022
Parts TRECENTO SANTE ISR R CHF		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-387,71	-533,13
Total	-387,71	-533,13

	29/12/2023	30/12/2022
Parts TRECENTO SANTE ISR R EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-152 549,66	-323 346,75
Total	-152 549,66	-323 346,75

	29/12/2023	30/12/2022
Parts TRECENTO SANTE ISR R USD		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-2 083,70	-10 976,17
Total	-2 083,70	-10 976,17

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 381 798,58	-194 790,05
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-1 381 798,58	-194 790,05

	29/12/2023	30/12/2022
Parts TRECENTO SANTE ISR R CHF		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-3 455,27	-310,14
Total	-3 455,27	-310,14

	29/12/2023	30/12/2022
Parts TRECENTO SANTE ISR R EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 359 770,06	-188 094,95
Total	-1 359 770,06	-188 094,95

	29/12/2023	30/12/2022
Parts TRECENTO SANTE ISR R USD		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-18 573,25	-6 384,96
Total	-18 573,25	-6 384,96

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	15 978 899,60	20 185 156,65	30 288 117,89	23 513 833,79	11 826 994,65
Parts TRECENTO SANTE ISR R CHF en CHF					
Actif net en CHF	141 492,00	111 742,13	127 219,13	36 968,03	27 495,59
Nombre de titres	112,0000	87,0000	87,0000	30,0000	25,0000
Valeur liquidative unitaire en CHF	1 263,32	1 284,39	1 462,28	1 232,26	1 099,82
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes en EUR	33,91	47,71	107,79	-10,33	-138,21
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR	-22,41	-15,94	-19,26	-17,77	-15,50
Parts TRECENTO SANTE ISR R EUR en EUR					
Actif net	14 672 692,19	18 805 163,69	28 831 363,71	22 705 639,98	11 638 449,36
Nombre de titres	7 619,1618	9 548,5573	12 424,5283	11 065,3890	5 983,2279
Valeur liquidative unitaire	1 925,76	1 969,42	2 320,51	2 051,95	1 945,17
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	56,32	79,08	178,54	-16,99	-227,26
Capitalisation unitaire sur résultat	-42,25	-24,92	-51,36	-29,22	-25,49
Parts TRECENTO SANTE ISR R USD en USD					
Actif net en USD	1 320 104,88	1 562 077,29	1 516 994,74	822 589,27	175 606,87
Nombre de titres	1 029,0000	1 101,0000	978,0000	639,0382	139,0382
Valeur liquidative unitaire en USD	1 282,90	1 418,78	1 551,11	1 287,23	1 263,01
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes en EUR	33,46	46,95	104,67	-9,99	-133,58
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR	-25,70	-23,94	-31,13	-17,17	-14,98

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	2 866	150 751,60	1,27
TOTAL ALLEMAGNE			150 751,60	1,27
AUSTRALIE				
PRO MEDICUS LTD	AUD	6 397	378 667,31	3,20
TOTAL AUSTRALIE			378 667,31	3,20
DANEMARK				
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	6 045	566 099,16	4,79
TOTAL DANEMARK			566 099,16	4,79
ETATS-UNIS				
ABBOTT LABORATORIES INC	USD	4 204	418 896,74	3,54
ABBVIE	USD	3 465	486 100,62	4,11
ALIGN TECHNOLOGY INC	USD	599	148 577,38	1,26
AMGEN	USD	799	208 326,60	1,77
BOSTON SCIENTIFIC CORP	USD	10 525	550 808,17	4,65
CENCORA INC	USD	2 707	503 293,95	4,26
DANAHER CORP	USD	1 368	286 491,76	2,42
DEXCOM	USD	948	106 492,84	0,90
EDWARDS LIFESCIENCES CORP	USD	2 298	158 622,64	1,34
ELI LILLY & CO	USD	1 098	579 410,82	4,90
HCA HEALTHCARE INC	USD	430	105 365,86	0,89
HUMANA INC	USD	379	157 072,37	1,33
INTUITIVE SURGICAL	USD	1 828	558 271,02	4,72
IQVIA HOLDINGS - REGISTERED SHARE	USD	1 710	358 176,62	3,03
JOHNSON & JOHNSON	USD	1 568	222 485,24	1,88
MERCK AND	USD	4 842	477 866,15	4,04
MOLINA HEALTHCARE INC	USD	1 070	349 976,64	2,96
PFIZER INC	USD	7 548	196 720,16	1,66
REGENERON PHARMA	USD	158	125 623,34	1,06
STRYKER CORP	USD	2 014	545 976,05	4,62
THE CIGNA GROUP	USD	1 208	327 466,26	2,77
THERMO FISHER SCIEN SHS	USD	807	387 767,65	3,28
UNITEDHEALTH GROUP INC	USD	1 170	557 615,44	4,71
VEEVA SYSTEMS INC-CLASS A	USD	465	81 040,87	0,69
VERTEX PHARMACEUTICALS INC	USD	1 468	540 727,40	4,57
ZOETIS INC	USD	1 841	328 935,11	2,78
TOTAL ETATS-UNIS			8 768 107,70	74,14
IRLANDE				
ICON PLC	USD	1 329	340 560,39	2,88
MEDTRONIC PLC	USD	3 240	241 625,13	2,04
TOTAL IRLANDE			582 185,52	4,92
ROYAUME-UNI				
ASTRAZENECA PLC	GBP	3 153	385 688,07	3,26
TOTAL ROYAUME-UNI			385 688,07	3,26
SUISSE				

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
NOVARTIS AG-REG	CHF	5 446	497 151,79	4,21
ROCHE HOLDING AG-GENUSSSCHEIN	CHF	1 180	310 325,91	2,62
STRAUMANN HOLDING	CHF	1 563	227 969,02	1,93
TOTAL SUISSE			1 035 446,72	8,76
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			11 866 946,08	100,34
TOTAL Actions et valeurs assimilées			11 866 946,08	100,34
Créances			361 379,33	3,05
Dettes			-80 905,41	-0,68
Comptes financiers			-320 425,35	-2,71
Actif net			11 826 994,65	100,00

Parts TRECENTO SANTE ISR R EUR	EUR	5 983,2279	1 945,17
Parts TRECENTO SANTE ISR R CHF	CHF	25,0000	1 099,82
Parts TRECENTO SANTE ISR R USD	USD	139,0382	1 263,01